

DEPARTEMENT
<b>ORNE</b>
CANTON
<b>LA FERTE-MACE</b>
COMMUNE
<b>LA FERTE-MACE</b>

## REGLEMENTATION ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

### LE MAIRE DE LA FERTE-MACE,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2211 – 1 et suivants,
- Vu le code de la voirie routière,
- Vu l'arrêté préfectoral de création d'une commune nouvelle NOR 1111-16-00002 du 12 janvier 2016,
- Vu la demande présentée par le service communication de la ville de La Ferté-Macé, sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public, afin d'organiser un marché du terroir
- Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers,

### - ARRETE -

**ARTICLE 1** - Le service communication de la ville de La Ferté-Macé, est autorisée à organiser un marché du terroir tous les vendredis entre le 1<sup>er</sup> juin 2018 et le 31 août 2018 de 16h30 à 20h, place du Général Leclerc.

**ARTICLE 3** - Le stationnement sera interdit, place du Général Leclerc, sur l'îlot central (uniquement les places situées sur la moitié face à la pharmacie), de 13h30 à 20h.

**ARTICLE 4** - La circulation sera interdite place du Général Leclerc, dans sa partie allant de la rue de la Halle à l'Avoine vers la rue d'Hautvie, de 13h30 à 20h.

**ARTICLE 5** - Les prescriptions des articles précédents seront matérialisées par la pose d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur, mise en place par les services techniques de la ville de La Ferté-Macé qui devront prendre toutes les mesures de sécurité qui s'imposent pour la circulation des véhicules et des piétons.

**ARTICLE 6** - Toute infraction avec les dispositions énoncées aux articles précédents sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur. Les véhicules en infractions avec les dispositions du présent arrêté **seront verbalisés et mis en fourrière.**

**ARTICLE 7** - Les agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 8** - Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Préfète de l'Orne,
- Madame le Commandant de Gendarmerie
- Monsieur le Major du Centre de Secours de La Ferté-Macé
- Le service communication de la ville de La Ferté-Macé

Fait à LA FERTE-MACE,

Le 16 mai 2018,

Le Maire,

Jacques DALMONT

